Extrait N° 13 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 05 NOVEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le cinq novembre à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **27 octobre 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys – Mme LAMOLY Viviane - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mikaël - RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane – Mme CADERBY Colette – M. FERRERE Eric – Mme BETON Fernande.

Absents : Mme BAILLIF Line Rose * – M. RIVIERE Lucien - M. SERMANDE Jean-Pierre – M. GRONDIN Jacki *.

Procuration : M. BADER Ricardot a donné mandat à M. MONDON René – **M. CLOTAGATIDE Vincent** a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel - **M. REMY Michel** a donné mandat à M. FERRERE Eric.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Mme BARET Liliane** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme BARET est désignée pour en assurer les fonctions.

- **Mme BAILLIF Line Rose est arrivée au moment de la présentation de l'affaire N° 5.**
- **M. GRONDIN Jacki est arrivé au moment de la mise en discussion de l'affaire N° 2.**

& &
&

AFFAIRE N° 13 / Organisation des accueils de loisirs sans hébergement - Création d'emplois

Le Maire rappelle au conseil sa décision N°16 du 13 juin 2008 portant le nombre des postes d'animateurs occasionnels communaux à 21 pour assurer l'organisation des ALSH.

Pour l'année 2011, il est prévu d'augmenter la capacité d'accueil des centres. Pour faire face à cette augmentation, il convient de porter le nombre de postes à **26**.

Invité à se prononcer, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création des **05 postes supplémentaires** d'animateurs occasionnels.

Les crédits nécessaires sont inscrits au **chapitre 012** du budget de la Ville.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,